DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
=-=-=-=-=

Nombre de Membres
En exercice : 11
Présents : 7
Pouvoirs : 0
Absents excusés : 2
Absent : 1
Qui ont pris part à la délibération : 07

SEANCE DU 01 AVRIL 2025

=-=-=-=

L'an deux mil vingt-cinq et le 1er du mois d'avril à 18 h 30, le conseil d'administration du C.C.A.S. de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, vice-présidente du C.C.A.S.
Présents : Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - Conseillers municipaux, Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD - Membres.
Absents excusés : M. VINCENT - Mme SAUQUET - Mme MAIS
Absent : M. CALMET
Secrétaire de séance : Mme Valérie BROGLY

1 - COMPTE FINANCIER UNIQUE - ANNEE 2024 - BUDGET CCAS

Le résultat 2024 du budget principal du C.C.A.S. s'établit comme suit :

en EUROS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	*Recettes ou excédents*	*Dépenses ou déficits*	*Recettes ou excédents*	*Dépenses ou déficits*	*Recettes ou excédents*
Opérations de l'exercice	139 943,63	137 974,50	949,69	759,11	140 893,32	**138 733,61**
Résultat exercice 2024	-1 969,13		-190,58		**-2 159,71**	
Résultat antérieur reporté		41 396,28		4 641,45		**46 037,73**
Résultat de clôture 2024		**39 427,15**		**4 450,87**		**43 878,02**
RAR						
Résultat 2024		**39 427,15**		**4 450,87**		**43 878,02**

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le résultat 2024 est déficitaire de **- 1 969.13 €**.

L'excédent cumulé en fonctionnement est de l'ordre de **39 427.15 €.**

Cet excédent sera repris en totalité en recette de fonctionnement sur le compte 002.

Par rapport à l'année précédente, la section de fonctionnement a pris en charge environ 8.8K€ de dépenses supplémentaires soit + 1,067 % par rapport à l'exercice 2023.
Sur le chapitre 011 « charges à caractère général » : environ 60 % des crédits inscrits ont été consommés soit environ 11 K€.

On note une diminution des prestations des services pour les spectacles et autres animations pour les personnes âgées (-35 %) ainsi que les frais d'alimentation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-268300928-20250401-2025041-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2025
Publication : 03/04/2025
La vice-présidente,
Véronique VIENOT

En revanche une hausse des dépenses de prise en charge des bons de déplacement d'environ 50%.

Les dépenses relatives aux prestations de téléalarme ont été inférieures aux prévisions. En effet de nombreux bénéficiaires ont interrompu leur adhésion à ce service.

Sur le chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » : l'enveloppe affectée lors du budget primitif 2024 a été quasiment consommée (91%).

Il n'y a pas eu de changement au niveau du personnel du CCAS durant l'année 2024.

Sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante », l'enveloppe a été consommée à hauteur de 63.43 %.
L'enveloppe prévue pour les secours a été consommée à 73 %.

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement ont été inférieures aux prévisions budgétaires malgré la perception exceptionnelle d'un don et des recettes supplémentaires générées par les différentes manifestations organisées par le CCAS au profit des personnes âgées (lotos).

PRESENTATION SIMPLIFIEE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CFU 2024

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	REALISE 2024			RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	REALISE 2024
002	Résultat reporté				002	Résultat de fonctionnement reporté	41 396,28 €	
011	Charges à caractère général	27 690,00 €	16 557,10 €	60%	013	Atténuations de charges		
012	Charges de personnel	103 457,68 €	94 336,12 €	91%	70	Produits des services et ventes diverses	5 000,00 €	1 887,50 €
65	Autres charges de gestion courante	44 600,00 €	28 291,30 €	63%	74	Dotations	135 000,00 €	135 075,00 €
					75	*Autres produits de gestion courante*		660,60 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €			77	Produits exceptionnels		
68	*6817 - Provisions*				*7817*	*Reprise de provisions*	*351,40 €*	*351,40 €*
	TOTAL OPERATIONS REELLES	*180 747,68 €*	*139 184,52 €*	77%		*TOTAL OPERATIONS REELLES*	*181 747,68 €*	*137 974,50 €*
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00 €	759,11 €	76%	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	*1 000,00 €*	*759,11 €*	76%		*TOTAL OPERATIONS D'ORDRE*		
	TOTAL DEPENSES	181 747,68 €	139 943,63 €	77%		TOTAL RECETTES	181 747,68 €	137 974,50 €

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le solde d'exécution 2024 est de – 190.58 €.

Ajouté à l'excédent antérieur (4 641.45 €), le résultat de clôture 2024 est de 4 450.87 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-268300928-20250401-2025-04-01D01-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2025
Publication : 03/04/2025
La vice-présidente,
Véronique VIENOT

PRESENTATION SIMPLIFIEE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CFU 2024

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	REALISE 2024
001	Résultat reporté		
RAR	Restes à réaliser		
16	Emprunts et dettes assimilés	1 000,00 €	300,00 €
21	Immobilisations	5 141,45 €	649,69 €
27	Autres immobilisations financières	5 000,00 €	
	TOTAL OPERATIONS REELLES	*11 141,45 €*	*949,69 €*
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		
	TOTAL DEPENSES	11 141,45 €	949,69 €

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	REALISE 2024
001	Solde d'execution de la SI reporté	4 641,45 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves		
10222	*FCTVA*		
16	Emprunts et dettes assimilés	500,00 €	
27	Autres immobilisations financières	5 000,00 €	
	TOTAL OPERATIONS REELLES	*10 141,45 €*	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00 €	759,11 €
	Opérations d'ordre de transfert entre sections	*1 000,00 €*	*759,11 €*
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	*1 000,00 €*	*759,11 €*
	TOTAL RECETTES	11 141,45 €	759,11 €

A l'issue de son exposé, madame VIENOT répond à toutes les questions formulées par les membres du conseil d'administration et apporte tous les éléments d'information souhaités.

Le conseil d'administration délibérant, **hors la présence de monsieur le maire, président du C.C.A.S., absent excusé,**

- OUI l'exposé de madame Véronique VIENOT, vice-présidente,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le CFU 2024 du budget du C.C.A.S.

DECIDE à l'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le compte financier unique 2024 du C.C.A.S.

Pour extrait conforme, le 2 avril 2025.

Signé :
La vice-présidente
Véronique VIENOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-268300928-20250401-2025-04-01D01-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2025
Publication : 03/04/2025
La vice-présidente,
Véronique VIENOT